

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 11 mai, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à l'espace Aragon, salle Léo Lagrange, en application de la loi n°2021-160 du 15 février 2021.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, Mme Christine TAVERNIER, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Thierry DELCUPE, Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, Mme Nathalie BERNIER, Mme Sylvie MARCHAND, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSÉ : M. Michel BURILLO qui donne procuration à M. Pierre PAREUX
M. Philippe JOLY (retard excusé)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre PAREUX

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27
Présent-e-s et représenté-e-s : 26

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU, demande à ses conseillers de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Pierre DODOZ, Maire honoraire, décédé le 16 mai 2021.

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 9 février 2021.

Monsieur Philippe JOLY, Conseiller Municipal, arrive à 19h20 (délibération n° 09/040/2021)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

• **Délibération n°CM09/038/2021 : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Angélique OUTREBON, Conseillère Municipale, par courrier daté du 9 avril 2021, reçu le 12 avril 2021 en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la vacance d'un poste de Conseiller Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet de compléter le Conseil Municipal et à l'article L 270 du Code électoral relatif au remplacement des conseillers municipaux,

Considérant que Monsieur Philippe CHERY est l' élu suivant l'ordre de la liste « Ollainville, l'avenir ensemble » qui a fait connaître son accord pour intégrer le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire déclare installer Monsieur Philippe CHERY en remplacement de Madame Angélique OUTREBON.

• **Délibération n°CM09/039/2021 : Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions municipales : « Travaux et gestion du patrimoine bâti », « Sport, domaine associatif et communication » et de la délégation « Événementiel et festivités »**

- **Désigne** Monsieur Philippe CHERY en remplacement de Madame Angélique OUTREBON dans les commissions et instances suivantes :

- Commission "Travaux et gestion du patrimoine bâti"
- Commission "Sport, domaine associatif et communication"
- Délégation « Événementiel et festivités »

Adoptée à l'unanimité

II. POLITIQUE DE LA VILLE

• **Délibération n°CM09/040/2021 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé**

- **Décide** d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente : le PLU approuvé intègre un certain nombre de modifications, de compléments et d'ajustements destinés à tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et consultées, du commissaire enquêteur dans la conclusion de son rapport, et des observations formulées au cours de l'enquête publique.

- **Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153 -20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal d'annonces légales.

- **Dit** que, conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie d'Ollainville, ainsi qu'à la direction départementale des territoires de l'Essonne et dans les locaux de la sous-préfecture de Palaiseau.

- **Dit** que la présente délibération sera exécutoire à l'issue de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)

• **Délibération n°CM09/041/2021 : Approbation du Règlement Local de Publicité (RLP)**

- **Approuve** le Règlement Local de Publicité tel qu'annexé à la présente délibération.

- **Dit** que la présente délibération sera adressée en Préfecture, fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

- **Dit** qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

- **Dit** qu'en application à l'article L.581-14-1 alinéa 5 du Code de l'Environnement, le règlement Local de Publicité approuvé sera annexé au Plan Local d'urbanisme.

- **Dit** que conformément à l'article R.581-79 du Code de l'Environnement, le règlement local de publicité approuvé sera mis à disposition sur le site internet de la commune.

La présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par la Préfecture et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)

III. AFFAIRES GENERALES

• **Délibération n°CM09/042/2021 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 5 mars 2021**

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
20/2021	15/03/2021	Résidence l'Ogomé	Signature d'un bon de commande pour l'hébergement de 15 personnes à la Résidence l'Ogomé – Le Mojon – Week-end de l'Espace Jeunes au Puy du Fou du 28 au 30 mai 2021 (Report)	805 € TTC
21/2021	19/03/2021	Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)	Signature d'une convention de formation professionnelle / Stage de formation générale BAFD du 17 au 25/04/2021/ Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)	580 € TTC
22/2021	22/03/2021	Groupama Collectivités	Signature d'un avenant pour ordre au contrat d'assurance flotte automobile - Groupama Collectivités	1030.11 € TTC
23/2021	24/03/2021	Entr. GTE CONSTRUCTION	Cuisine centrale - Avenant n°1- Marché 2020-9104619-02 lot 2- Gros-œuvre, maçonnerie	13 424.09 € TTC
24/2021	29/03/2021	Association SABDAG	Signature d'un contrat de cession / Association SABDAG / Spectacle « Les siestes musicales » / Les 11 et 18/07/2021/ Parc de la Butte aux Grès	4 780 € TTC
25/2021	29/03/2021	-	Participations des familles – Séjour de l'espace jeunes au Puy du Fou – Du 28 au 30 mai 2021	-
26/2021	30/03/2021	Société Conectia	Signature de 4 contrats de services Cloud Conect et accès fibre optique / Société Conectia / Ecole Jacques Prévert, Ecole de la Roche, Ecole des Boutons d'Or et ALSH	1 179.70 € TTC
27/2021	02/04/2021	Collectif Mobil Casbah	Signature d'un contrat de cession / Collectif Mobil Casbah / Spectacle en déambulation « Le bal où l'on écoute la musique avec ses pieds » / Le 19/06/2021/ Fête de la Musique	6 766.77 € TTC

28/2021	09/04/2021	Société Logitud solutions	Signature d'un contrat de maintenance pour le logiciel PV-Electronique / Société Logitud solutions / 2021-2023	129.60 € TTC / an
29/2021	20/04/2021	-	Clôture de la régie d'avances "classes transplantées"	-
30/2021	21/04/2021	SARL JB CARRERE	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Dojo et d'une salle multi-activités	65 280.00 € TTC
31/2021	22/04/2021	Compagnie Atelier de l'Orage	Signature d'un contrat de coréalisation / Compagnie Atelier de l'Orage / Spectacle "La Cuisine" / Le 10/07/2021 / L'Estivale 2021	2 637.50 € TTC
32/2021	27/04/2021	-	Participations des familles – Stages d'été de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) – Du 12 au 16 juillet 2021 et du 23 au 27 août 2021	-
33/2021	06/05/2021	-	Participations des familles – Séjour d'été à la montagne – Espace Jeunes et Accueil Collectif de Mineurs (ACM) – Du 23 au 30 juillet 2021	-
34/2021	06/05/2021	IFAC	Signature d'une convention avec l'IFAC 91 – Report du stage de formation générale du BAFA pour 20 jeunes, du 10 au 17/07/2021	5 200 € TTC

• **Délibération n°CM09/043/2021 : Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 15 décembre 2020**

- **Prend acte** de ces décisions :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal			
N°	Désignation	Prix	DPU
914612010069	D 594-1577/Au-dessus de la Berge Robert - 10 Rue de la Grosse Haie	168 000 €	NON
914612010070	AE 320-201/16 Rue du Vieux Chemin	305 000 €	NON
914612010071	AH 125/Rue de la République	408 400 €	NON
914612010072	AN 138 - 140/L'Ancien Parc 25 Rue de la Roche	850 000 €	NON
914612010073	AI287-243/7 B Rue de la République	140 000 €	NON
914612110001	AE 61/ 26 Rue du Chemin Creux	330 000 €	NON
914612110002	AH19/34 Rue de la République	350 000 €	NON
914612110003	AM24/19 Rue du Sentier	329 000 €	NON
914612110004	AH29-30/32 Rue de la République	137 000 €	NON
914612110005	AE 291-292-220-219-290/Allée du Verger Route d'Arpajon (voie)	1 €	NON
914612110006	AP163/Rue Soufflet	5 588 €	NON
914612110007	AA 47/16 Rue Rabuteau	ECHANGE	NON
914612110008	AE 270-273/25 Rue Cerfeuille	100 000 €	NON
914612110009	AK98-AK 188/19 Avenue d'Egly	280 000 €	NON
914612110010	AI262/11 Allée des Bergeronnettes	125 000 €	NON
914612110011	AI266/2 Allée des Bergeronnettes	120 000 €	NON
91461210012	AI 273-278-279/3 Allée des Bergeronnettes	135 000 €	NON
914612110013	AI 267/6 Allée des Bergeronnettes	125 000 €	NON

914612110014	AM42/83 Rue de la République (fonds de commerce)	1 600 000 €	NON
914612110015	AR245/33 Rue du Petit Rué	390 000 €	NON
914612110016	AR85/19 Rue des Garennes	336 000 €	NON
914612110017	AB 31/Chemin de la Ferme des Maures	60 000 €	NON
91461210018	AR33-34 (droit de passage)/9 Rue de la Mairie	379 000 €	NON
914612110019	AR92-194/31 Rue des Garennes	328 000 €	NON
914612110020	AM 225/ La Planche du Four	24 860 €	NON
914612110021	AM 228 / La Planche du Four	21 670 €	NON
914612110022	AB 157/4 Rue des Primevères	331 000 €	NON
914612110023	D 1576-1582-1584/10 Rue de la Grosse Haie	850 000 €	NON
914612110024	AH 178/24 Route d'Arpajon	310 000 €	NON
9146122100025	AM 226/La Planche du Four	21 120 €	NON
914612110026	AK 01/75 Rue de la République (fonds de commerce)	240 000 €	NON
914612110027	AM42/83 Rue de la République	350 000 €	NON
914612110028	AR25-161/Rue de la Mairie -17 Rue de la Mairie	309 000 €	NON
914612110029	AI272/5 Allée des Bergeronnettes	125 000 €	NON
914612110030	AR90-196/29 Rue des Garennes et le Chemin de Bruyères	250 000 €	NON
914612110031	AH311/17 Allée Traversière	299 900 €	NON
914612110032	AK 291/6 Rue du Chemin Vert	190 000 €	NON
914612110033	AM24-123/19 Rue du Sentier - Rue du Sentier	329 000 €	NON
914612110034	AI 268/7 Rue du Gay Pigeon ilot C - 4 Allée des Bergeronnettes	135 000 €	NON
914612110035	AI 263-269-270/9 Allée des Bergeronnettes	130 000 €	NON
914612110036	AH 241-353/6 Rue de la Source	180 000 €	NON
914612110037	AI 268/7 Rue du Gay Pigeon ilot C - 4 Allée des Bergeronnettes	135 000 €	NON
914612110038	AI 271/7 Rue du Gay Pigeon ilot G - 7 Allée des Bergeronnettes	125 000 €	NON
914612110039	AA29/19 Rue des Corlues	370000 €	NON
914612110040	AH187-229-230/24 Route d'Arpajon	310 000 €	NON

Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal				
N° d'Ordre	N°	Désignation	Prix	DP
10	NO9120099201	D 594-1577/Au-Dessus de la Berge Robert - De la Grosse Haie	168 000 €	NON
11	NO9120109901	AE 189/De la Roche	8 448 €	NON
1	NO9121000601	AL69-70/ Le Moulin d'Ollainville	129 900 €	NON
2	NO9121004101	AP 163/Soufflet	5 588 €	NON
3	NO9121018601	AB231-268/Grande Rue	280 000 €	NON
4	NO9121019501	D125-126/ Pièces de Couard	170 000 €	NON
5	NO9121018601	AB231-268/Grande Rue	280 000 €	NON
6	NO9121023901	D 594-1576-1577/Au Dessus de la Berge Robert et De La Grosse Haie	850 000 €	NON
7	NO9121023901	D564-1576-1577 /Au Dessus de la Berge Robert et De La Grosse Haie	850 000 €	NON

• **Délibération n°CM09/044/2021 : Autorisation donnée au Maire d'ester en justice pour le contentieux portant recours contre la Déclaration Préalable DP 0914612010037**

- **Autorise** Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête présentée devant le Tribunal Administratif de Versailles, par Monsieur Max NICLOUX, enregistrée le 24 avril 2021 sous le numéro 2103565-9, par laquelle il sollicite :

- l'annulation de la décision d'opposition à déclaration préalable de travaux en date du 10 décembre 2020,
- l'annulation de la décision implicite de rejet, née le 8 avril 2021, par laquelle le Maire de la commune d'Ollainville a rejeté le recours gracieux du 5 février 2021, notifié le 8 février 2021, tendant à ce qu'il procède au retrait de la décision d'opposition à déclaration préalable de travaux en date du 10 décembre 2020.

ainsi qu'auprès de toute autre juridiction dans le cadre de cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

IV. ENFANCE

• **Délibération n°CM09/045/2021 : Appel à projet - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les stages d'été organisés par l'Accueil de Loisirs**

- **Décide** de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour les 4 stages organisés sur la période des mois de juillet et août par l'Accueil de Loisirs d'Ollainville,

- **Autorise** à ce titre Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Adoptée à l'unanimité

V. JEUNESSE

• **Délibération n°CM09/046/2021 : Dispositif « Un été jeunes en Essonne » - Demande de subvention auprès du Département pour le séjour organisé par l'Espace Jeunes du 23 au 30 juillet 2021**

- **Décide** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour le séjour organisé par l'Espace Jeunes du 23 au 30 juillet 2021, dans le cadre du dispositif « Un été jeunes en Essonne ».

- **Autorise** à ce titre Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Adoptée à l'unanimité

VI. SOCIAL

• **Délibération n°CM09/047/2021 : Aide aux communes mobilisées dans la campagne de vaccination et aide à l'équipement sanitaire – Conseil Régional**

- **Décide** de répondre à l'appel à projet lancé par la Région Île-de-France.

- **Sollicite** une aide pour les dépenses auxquelles la Commune doit faire face pour la campagne de vaccination contre la Covid-19 et ce pendant toute la durée d'ouverture du centre de vaccination d'Arpajon.

Adoptée à l'unanimité

VI. URBANISME

- **Délibération n°CM09/048/2021** : Signature de la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales

- **Prend acte** de la demande de précision dans la délibération n° CM22/011/2017 du 17 janvier 2017 formulée par la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'adhésion et à la mise en œuvre de la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM09/049/2021** : Acquisition de la parcelle cadastrée B n°341, sise 67 Grande rue

- **Décide** d'acquérir le lot cadastré B n°341, sis 67 Grande rue, de 1 810 m², auprès des Consorts FICHET, pour la somme de 4 000 € (quatre mille euros).

- **Autorise** le classement dans le domaine privé communal.

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir ainsi que les pièces et documents y afférents.

- **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

- **Dit** que le règlement de la dépense sera imputé sur le budget 2021.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM09/050/2021** : Vente de l'emprise de 304 m² issue de la parcelle AN 38 sise 17, rue de la Source

- **Autorise** la vente par la commune d'Ollainville de la propriété d'une surface de 304 m² à détacher de la parcelle cadastrée AN 38 sise 17, rue de la Source à Madame Dreyfus pour un montant de 90 000 € (hors taxes et droits).

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir ainsi que les pièces et documents y afférents.

- **Prend acte** que la concrétisation du projet de cabinet médical avec Mme Dreyfus sur ladite parcelle est soumise à l'obtention du financement immobilier par cette dernière.

- **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM09/051/2021 : Transfert de la compétence assainissement à Cœur d'Essonne Agglomération – Mise à disposition des biens du service et reprise des résultats.**

- Prend acte :

- Des résultats du service assainissement d'Ollainville, géré par le SYORP, au 31/12/2019, s'établissant comme suit :

Section	Résultat
Fonctionnement	80 974,81 €
Investissement	- 64 587,16 €
TOTAL	16 387,65 €

- Du transfert du service assainissement d'Ollainville à CDEA, Cœur d'Essonne Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2020,
 - De l'élaboration en cours du Procès-Verbal de mise à disposition, en retour, par les services du SYORP vers la Commune,
 - De l'élaboration du Procès-Verbal de mise à disposition de la Commune vers CDEA, Cœur d'Essonne Agglomération,
- Décide** de laisser le bénéfice intégral du résultat 2019 à Cœur d'Essonne Agglomération,
- Autorise** le SYORP à transférer directement le résultat du service au 31/12/2019 à CDEA, sans transiter par le budget de la Commune,
- Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce transfert et à signer les documents correspondants.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM09/052/2021 : Décision d'aliénation de la section 21 du chemin rural n° 21 et mise en demeure des propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés**

- **Décide** d'ordonner l'aliénation de la section 21 du chemin rural n° 21,
- **Demande** à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés.

Adoptée à l'unanimité

VII. INFORMATION

- **Autorisation environnementale – Société DATA 4 SERVICES – Arrêté**

La séance est close à 22h10.


 Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU
Giraudau

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 21 juin 2021.